

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 30 MARS 2011

L'an Deux Mil onze, et le trente mars, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN – D.LANGLIN – B.LOUISE – D.BIGEON –
C.GASNIER – V.BEAUMONT – G.OLIVIER – A.RETOUR – J.C.GUILLEMIN.

Présents Suppléants : G.BERTRAND – T.SOUTIF – C.BOUALAM – P.LEPAGE – J.L.MARIE –
P.CARRE – D.VEGEE – C.LETETREL.

Absents excusés : M.DUMAINE – M.TOUTAIN – M.GUERIN – R.BOUVET – P.BOUVET –
D.BABONNEAU

Absent : //

Madame Christèle BOUALAM a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la transformation du syndicat intercommunal de la Haute Rouvre en syndicat mixte
- Contrat Enfance Jeunesse
- Participation financière à la gestion du CLSH
- Pré-diagnostic fonctionnel du Plan de mise en Accessibilité
- Questions diverses

Monsieur le Président accueille Monsieur Bignon Jean-Claude, Président du Syndicat intercommunal de la Haute Rouvre, et Monsieur Beaumont Christophe, Technicien Rivière.

PRESENTATION DU SYNDICAT DE LA HAUTE ROUVRE ET PROJET DE TRANSFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN SYNDICAT MIXTE

Monsieur Bignon rappelle l'historique du Syndicat créé en 1981 par Monsieur De Malglaive qui avait pour missions l'assainissement des terres puis la mise aux normes des installations agricoles. En 2001, la mission principale du syndicat devient l'entretien et la restauration des rivières. Pour réaliser cette mission, un technicien rivière a été recruté. Son emploi est partagé entre le Syndicat de la Haute Rouvre et la Communauté de Communes du Pays d'Athis qui a la compétence d'entretien et restauration des rivières de la Basse Rouvre.

Dans un souci de cohérence du bassin versant de la Rouvre et pour homogénéiser les compétences des syndicats de même type dans l'Orne, le syndicat intercommunal souhaite se transformer en syndicat mixte pour faciliter les démarches administratives qui se font actuellement en doublon puisqu'il y a deux maîtres d'ouvrages, pour obtenir les subventions à taux plein qui sont attribuées au prorata de la surface d'un bassin versant et pour élargir ses compétences. Cette transformation permettrait aux communautés de communes dont le périmètre n'est pas entièrement englobé dans le bassin versant d'être adhérentes du syndicat telles les communautés de communes de la Haute Varenne et du Houleme, du Bocage d'Athis de l'Orne et du Pays Fertois.

Les compétences souhaitées par le Syndicat sont les suivantes :

- Entretien et aménagement de cours d'eau y compris les accès depuis la voirie publique à l'exception du curage d'entretien.

- Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur les terres agricoles, forestières ou non bâties
- Aménagements et ouvrages contre les inondations
- Protection et reconquêtes de la qualité biologique des eaux superficielles
- Aménagement, entretien et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines y compris lutte contre les espèces invasives
- L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de leurs dépendances
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques
- L'animation, valorisation, concertation et communication dans le domaine de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques
- Aménagement de zones de loisirs en relation avec les cours d'eau
- Missions d'assistance à maître d'ouvrage à destination des membres du syndicat en dehors du bassin de la Rouvre dans le cadre des compétences listées ci-dessus

Les collectivités souhaitant adhérer au syndicat mixte doivent adopter les mêmes compétences que celles du Syndicat.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Commune de La Ferrière aux Etangs a bénéficié d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2007-2010, arrivé à son terme le 31 décembre 2010. L'assemblée Communautaire souhaite renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans de 2011 à 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE la CAF pour renouveler ce contrat pour 4 ans

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat enfance jeunesse avec la CAF/MSA

Monsieur Beaumont précise que le montant de l'aide de la CAF est d'environ 14 500 euros par an.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un projet d'achat de minibus est en cours d'étude pour le mettre à disposition du centre de loisirs la semaine et aux associations le week-end.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DU CLSH

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2009 attribuant la délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs de La Ferrière aux Etangs à l'association La Ligue de l'Enseignement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 3 ans,

Considérant le contrat de délégation de service public notamment l'article 4.2 Modalités financières liées à l'exécution de la mission,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2011 le montant de la participation s'élève à 42 130 euros,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,
INSCRIT cette somme au compte 6574 du budget primitif 2011

PRE-DIAGNOSTIC FONCTIONNEL DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur le Président dit qu'il a rencontré avec Mr Dumaine, Madame Delery de la D.D.T pour élaborer un pré-diagnostic fonctionnel du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements publics (PAV) des communes de la CDC. Les services de la D.D.T élaborent un pré-diagnostic puis rédigent le cahier des charges pour consulter et retenir un cabinet privé qui réalisera le PAV .Cependant, il s'avère que le PAV est de la compétence communale et que la Communauté de Communes n'étant pas acheteur public, ne peut piloter cette opération qui peut se faire sous forme de groupement de commande afin qu'un même bureau d'études réalise le PAV pour les 10 communes membres.

Les membres de l'assemblée souhaitent qu'il soit demandé à Monsieur le Sous préfet que la Communauté de Communes via la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pilote cette mission.

QUESTIONS DIVERSES

Participation financière à La Mission Locale des Jeunes du Bocage

Considérant la demande de Monsieur le Président de La Mission Locale des Jeunes du Bocage, en date du 21 décembre 2010, de porter la participation financière de 0.50 euros à 0.70 euros par habitant soit la somme de 5 382 €,

Considérant le nombre croissant d'accompagnement de la mission locale des Jeunes du Bocage et la création d'un nouveau service « Service CV Mission locale » sur notre territoire depuis février 2011,

Monsieur le Président propose d'accepter cette augmentation financière et informe l'assemblée que cette participation sera maintenue au même niveau jusqu'à la fin du mandat actuel,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après lecture de la lettre et en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'augmentation de participation financière

INSCRIT cette somme au compte 6554 du budget primitif 2011

Subvention pour l'aménagement de l'ancienne école du Gué Plat

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 mai 2007 acceptant le projet d'aménagement de l'ancienne école du Gué Plat en 6 logements locatifs sociaux et notamment d'attribuer une subvention d'équilibre de 72 000 €.

Cette subvention étant mandatée au compte 20418 sur l'exercice 2010, il convient d'amortir cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir la subvention sur une période de 15 ans à compter de l'exercice

Régularisation des amortissements de travaux

Vu la demande des services de la trésorerie générale de régulariser les amortissements de certains travaux, il convient d'amortir les travaux suivants :

- Travaux de raccordements d'assainissement de l'atelier Normatech pour un montant de 5 995.31€ mandaté au compte 2132 de l'exercice 2006
- Travaux assainissement des logements HLM au Chatellier pour un montant de 2 355.52€ mandaté au compte 2132 de l'exercice 2005

Ces travaux seront amortis sur une durée de 15 ans et les amortissements seront portés au compte 28132 du budget primitif 2011.

- Travaux d'assainissement des logements HLM de Banvou pour un montant de 71 679.04€ mandaté au compte 2138 de l'exercice 2004

Ces travaux seront amortis sur une durée de 15 ans et les amortissements seront portés au compte 28138 du budget primitif 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir ces travaux comme désigné ci-dessus

Réforme territoriale

Monsieur Beaumont demande où en est le positionnement des communes vis-à-vis de la Communauté de Communes. Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a écrit à Monsieur le Sous préfet pour l'informer que 9 communes avaient décidé de rester au sein de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme et que seule la commune de Messei n'avait pas encore statué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,